

Denis BJAÏ

LA GALLIA GEMENS DE GEOFFROY DE MALVYN :
UNE FRANCLADE NEO-LATINE BORDELAISE ?

Pour Ludvig Braun

L'année 1563 voyait sortir des presses bordelaises un modeste opuscule in-4° de trente-huit feuillets, singulier à la fois par son titre, par son auteur et par son imprimeur. Par son titre d'abord, *La France gémissante* (ou *Les gémissements de la France*¹), qui annonçait, au début des guerres civiles, bien d'autres prosopopées françaises et néo-latines en forme de déplorations² et dont se souviendrait encore, une douzaine d'années plus tard, l'ami Pierre de Brach dans une élégie à son auteur (« [toi] Qui fis au premier trouble au temps de sa naissance / Soubs tes vers gemissants gemir toute la France³ »). Mais ce titre est développé par un long sous-titre, *De prisca Francorum origine eorumque rebus gestis, a Faramundo usque ad initia regni Caroli IX. semper Augusti, brevis et succincta, inque libros tres digesta descriptio* [L'antique origine des Français et leur histoire depuis Pharamond jusqu'aux débuts du règne de Charles IX toujours auguste, brièvement et succinctement narrées, en trois livres]. À tel point que le père Lelong, sans avoir eu sans doute en main ce volume rare, fera du sous-titre le titre d'un ouvrage distinct (la *De Gallorum rebus gestis [...] brevis descriptio*)⁴, puis de deux (avec le *De prisca Francorum origine*)⁵, en les présentant toutefois comme imprimés avec la *Gallia gemens*, et que – chose moins pardonnable – des bibliographes gascons lui emboîteront le pas⁶. Suivent le nom de l'auteur, *per Godofridum Maluinum Burdigalensem* (en l'absence d'autre titre dont se prévaloir auprès du lecteur), et la dédicace à un autre Malvyn, son propre père Charles, « in amplissimo Burdigalensium ordine Senatorem », c'est-à-dire conseiller au Parlement de Bordeaux, un des *illustres Aquitaniae viri* que célébrera trente ans plus tard Gabriel de Lurbe⁷. Car la *Gallia gemens* est l'œuvre d'un tout jeune homme d'à peine dix-huit ans, comme ne manquera pas de le souligner un des liminaristes (« *senos ter*

1 Tel sera le titre retenu quinze ans plus tard par Clovis Hestean de Nuysement pour sa propre prosopopée de la France « triste et dolente » (*Les Œuvres poétiques*, éd. R. Guillot, Genève, Droz, 1994-1996, 1, p. 120-141 – avec traduction latine, la même année 1578, par Louis de Balsac sous le titre de « Galliae querelae »).

2 Pour le corpus français (Jacques Béreau, Pierre du Rosier, Clovis Hestean de Nuysement, Arnaud Sorbin, Étienne Valancier et deux *Complaintes* anonymes), voir N. Wawrzyniak, *Lamentation et polémique au temps des guerres de religion*, Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 95-100 – on peut y ajouter Jean de La Gessée, *Une complainte de la France en forme de chanson*, à la suite du *Nouveau discours sur le siege de Sanserre*, Paris, Gilles Blaise, 1573, fol. E2r-E4v ; ainsi que les prosopopées incluses dans *La Cité du Montelimar* d'Alexandre de Pontaymeri (s.l.n.n., 1591, p. 28-30) et dans *La France divisée* de Pierre Botton (s.l.n.d. [c. 1595], p. 6-32). Pour le corpus néo-latin, voir I. D. McFarlane, « La poésie néo-latine à l'époque des guerres de religion », *Culture et politique en France à l'époque de l'humanisme et de la Renaissance*, dir. fol. Simone, Turin, Accademia della scienze, 1974, p. 387-411, ici p. 398-402.

3 *Les Poèmes*, Bordeaux, Simon Millanges, 1576, fol. 133.

4 *Bibliothèque historique de la France*, Paris, Martin, 1719, p. 305a, n° 6492.

5 Rééd. C.-M. Fevret de Fontette, Paris, Hérissant, 1768-1778, 2, p. 6a, n° 15378, et 50b, n° 15726.

6 Philippe Tamizey de Larroque, Jules de Gères et Jules Andrieu corrigés par Paul Courteault, *Geoffroy de Malvyn magistrat et humaniste bordelais*, Paris, H. Champion, 1907 [Slatkine repr., 1981], p. 42, suite de la n.

7 Charles de Malvyn, né à Agen, enseigna le droit civil à Toulouse et à Poitiers, revint dans sa ville natale comme lieutenant criminel, puis devint conseiller au Parlement de Bordeaux où il fut promu président de chambre ; De Lurbe saluant *in fine*, parmi ses deux fils, « *maiores Godofredum paterna dignitatis haeredem* », « l'aîné Geoffroy, héritier de la charge paternelle » (*De illustribus Aquitaniae viris [...] libellus*, Bordeaux, S. Millanges, 1591, p. 112-114) ; sur ces « dynasties parlementaires », tirant parti de la vénalité des charges et de la *resignatio in fauorem*, voir A.-M. Cocula, « Le Parlement de Bordeaux au milieu du XVI^e siècle », *Étienne de la Boétie, sage révolutionnaire et poète périgourdin*, dir. M. Tetel, Paris, H. Champion, 2004, p. 421-436, ici p. 426. Malvyn est aussi, par alliance semble-t-il, cousin de Montaigne (voir P. Courteault, *Geoffroy de Malvyn*, p. 91-92, et E. Chayes, « Bibliothèques bordelaises à l'époque de Montaigne », *Revue française d'histoire du livre*, 138, 2017, p. 53-77, ici p. 59 – où lui sont curieusement attribués des ouvrages religieux).

nondum implese Decembres», « il n'a pas encore accompli trois fois six décembres », fol. A3v)⁸, d'un apprenti juriste avouant, dans son épître liminaire, avoir tiré parti des heures de loisir où il pouvait se détourner d'œuvres un peu plus sérieuses et de ses ouvrages de droit (« *boris subsecundariis quibus ab altioribus paulo literis et Iurisconsultorum uoluminibus nobis otium dabatur* », fol. A2r-v). Au centre de la page de titre, ni marque d'imprimeur ni même fleuron, mais une simple devise, *Cineri fit Musa superstes* (la Muse survit à la cendre)⁹, qui servira au poète de devise-signature finale (fol. Kr). Enfin l'adresse typographique est celle de la veuve de François Morpain, née Marie Joffre (ou Geoffre), qui vient de succéder à son défunt mari¹⁰, puisque celui-ci avait encore imprimé, plus tôt dans l'année 1563, les *Epigrammata* de Maurice de Marcis. Si la réalisation technique est médiocre¹¹, on a la chance que d'un tirage sans doute modeste¹², propre à ces productions scolaires de fin d'études¹³, ait survécu, revêtu de l'ex-libris de ses premiers possesseurs¹⁴, l'unique exemplaire conservé aujourd'hui à Bordeaux-Mériadeck¹⁵. Depuis la belle thèse complémentaire de Paul Courteault sur Geoffroy de Malvyn, à laquelle nous sommes grandement redevable, la *Gallia gemens*, malheureusement négligée par la

8 Bientôt c'est un « *adolescens vixdum XV. annos natus* », Pierre de Lamoignon, qui fera paraître ses *Deploratio[n]es calamitatum Galliae*, le *Martigius*, sur la mort de Sébastien de Luxembourg-Martigues au siège de Saint-Jean-d'Angély, et le *Cliniades Niuernius* (dédié par l'auteur à son père), sur celle de François de Clèves à la bataille de Dreux, deux plaquettes publiées à Paris, en 1570, par Denis du Pré. Faut-il regretter, avec Ludwig Braun (*Ancilla Calliopeae. Ein Repertorium der neulateinischen Epik Frankreichs (1500-1700)*, Leyde, Brill, 2007, p. 9), que ces auteurs à peine sortis de l'enfance n'aient pas été dissuadés de publier... ?

9 Peut-être inspirée au jeune étudiant en droit par le *Commentarius in lib. XLV. Pandectarum, tit. De uerborum obligationibus* de François Douaren (Lyon, G. Rouillé, 1554), où, sous le portrait de l'auteur, au verso du titre, se lit un *hexastichon* conclu par le vers « *Post urnam, et cineres usque superstes eris* ».

10 Voir L. Desgraves, *Dictionnaire des imprimeurs, libraires et relieurs de Bordeaux et de la Gironde*, Baden-Baden, V. Koerner, 1995, n° 575, p. 230 ; et R. Arbour, *Dictionnaire des femmes libraires en France*, Genève, Droz, 2003, p. 395a (il faut corriger l'erreur introduite dans la réédition du *Dict. des lettres françaises. XVI^e siècle*, Paris, Fayard et LGF, 2001, p. 779a, où la publication de la *Gallia gemens* est mise au compte de François Morpain). Au fil de sa modeste production imprimée de quatorze volumes, entre 1563 et 1570, la marque de son mari (décrite par L. Desgraves, *Dict. des imprimeurs*, n° 574, p. 229) se retrouve seulement dans le *Cantique au Roy Charles IX* de Martin Thomas (Bordeaux, V^{ve} François Morpain, 1565, *unic.* à Bordeaux-Mériadeck), au recto du dernier feuillet.

11 Huit cahiers signés mais non foliotés, présence de lettres d'attente, intertitres non harmonisés (*Lib. i.* au fol. B [mais *Lib. I.* en titre courant, sauf au fol. B3], puis *LIBER SECUNDUS*, en italique, et *LIBER TERTIUS*, en romain, aux fol. D2 et F3). Dans le texte il faut rétablir, au livre II, *amicis* (v. 95, fol. D4r) et *fulgurque* (v. 419, fol. F2v), au livre III, *Flandrorum* (v. 364, fol. H2v) et *uoluntur* (v. 496, fol. Ir).

12 On a gardé trace de l'exemplaire sans doute offert au principal du collège de Guyenne (L. Desgraves, *Élie Vinet humaniste de Bordeaux*, Genève, Droz, 1977, p. 155 et 159, n° 20). La *Gallia gemens* n'est pas répertoriée par François Grudé de La Croix du Maine (qui n'a pas donné suite à son projet de « Bibliothèque Latine ») mais est mentionnée par Antoine Du Verdier dans son *Supplementum (Les Bibliothèques Françaises)*, éd. J. A. Rigoley de Juvigny, Paris, Saillant et Nyon, 1772-1773, 6, p. 82).

13 L'imprimeur-libraire parisien Denis du Pré s'en était même fait une spécialité. Voir *supra*, n. 8, et l'introd. de C. Magnien-Simonin à son édition des *Œuvres complètes* de Jucquel Rougeart, Genève, Droz, 1988, p. L-LVI.

14 On lit, au bas du titre et au verso de celui-ci, l'ex-libris d'*Helius Bordesius* (Élie Desbordes, de l'ancienne famille de Périgieux qui fournit des conseillers au présidial de la ville ?), qui aurait reçu le livre de la main même de l'auteur, comme le répète (corriger en « *datus autem ei fuerat* » la transcription de P. Courteault, *Geoffroy de Malvyn*, p. 42, suite de la n.) le possesseur suivant, mieux connu, Martin Despois, avocat et poète bordelais du début du XVII^e siècle, ami de Marc de Maillet et de Pierre Trichet (voir ses *Poésies françaises, latines et grecques*, éd. R. Dezeimeris, Bordeaux, G. Gounouilhou, 1874). Le volume, ensuite acquis par le président Arnaud de Pontac, le propre petit-fils de Malvyn, figure au catalogue de sa bibliothèque dressé en 1662 par l'abbé Louis Machon (Bordeaux-Mériadeck, ms. 830, titre 9, Poètes, p. 377, sous la date en effet erronée de 1593 relevée par P. Courteault, *Mahyn*, p. 43, fin de la n.).

15 Sous la cote B 1151 Rés. (corr. L. Desgraves, *Bibliographie bordelaise*, Baden-Baden, V. Koerner, 1971, p. 22, n° 2, et *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVI^e siècle*, 2^{de} éd., même éditeur, 1989-2000, 1, p. 368, n° 2 – cote erronée reprise par R. Arbour, *Dict. des femmes libraires*, p. 395a), texte en ligne sur le site Séléné (Bibliothèque numérique de Bordeaux). Selon L. Desgraves (*Bibliographie bordelaise*, p. 22, n° 3), l'ouvrage était autrefois relié avec un *Commentaire sur la coutume de Bourdeaux* du même Malvyn, paru la même année chez la même veuve Morpain mais à présent perdu. Le juriconsulte aurait-il été aussi précoce que le poète, à la faveur d'une publication disparue sans laisser de traces ? Seule une édition des *Coustumes generalles de la ville de Bourdeaux* avait été publiée dix ans plus tôt par François Morpain. On pourrait songer à une traduction des *Consuetudinum Burdigalensium commentarii* d'Arnaud de Ferron si le lieu d'édition, « *Burdigale* » [forme syncopée de *Burdigalae* ?], mentionné sur la fiche correspondante des Archives Desgraves conservées à Mériadeck (et que nous a libéralement transmise F. Fourgeaud), ne suggérait plutôt un texte en latin, à l'instar de la *Gallia gemens*.

critique française, a surtout retenu l'attention de collègues britanniques, Ian McFarlane¹⁶ et Ronald Asher¹⁷ et, plus récemment, allemands, Ludwig Braun¹⁸ et Nikolaus Thurn¹⁹.

L'épître liminaire livre de précieuses indications sur la genèse et la composition de l'œuvre. Une longue déploration de la première guerre civile y justifie le projet d'écriture : « *repetitis a penitissima uetustate principis, per Regum nostrorum stemmata breuissime delabi, et ingrauescentium malorum luem grandioribus numeris agitare* », « après avoir recherché nos origines dans l'antiquité la plus reculée, en venir très brièvement aux lignées successives de nos rois et traiter plus amplement de la calamité de maux toujours pires » (fol. A2v). D'où une distribution en trois livres, comme annoncé au titre, longs respectivement de 446, 452 et 685 vers, soit un total de 1583 hexamètres²⁰. Du temps s'est toutefois écoulé entre la composition et la publication puisqu'à l'en croire, l'auteur aurait conservé le texte par devers lui pendant au moins sept mois, « *per septem aut amplius menses* »²¹, avant de céder, *topos* bien connu, aux sollicitations de ses amis. Ainsi s'expliquerait que, sur le strict plan de la chronologie, la narration n'aille pas au-delà de la bataille de Dreux (opposant Guise à Condé le 19 décembre 1562), sans mentionner la paix d'Amboise qui mit fin, trois mois plus tard, à la première guerre civile ; et que la *Gallia gemens* n'ait paru que dans le courant de 1563, puisqu'une pièce d'escorte se réfère à la mort du juriste et historien Arnaud de Ferron, survenue le 28 mai (fol. A3v). Mais ces considérations sur l'histoire ancienne et récente de la France, qualifiées du terme scolaire de « *commentationes* » puis, plus modestement de la part d'un jeune étudiant, de « *lucubratiunculae* », « opuscule, œuvrette », voire d'« *informis et illimata ingenii [sui] foetura* », « produit informe et non poli de (son) esprit », sont naturellement portées aux nues par de supposés amis devenus liminaristes enthousiastes.

Le projet *HumanA* du Centre Montaigne visant à mieux cerner les milieux intellectuels aquitains et leurs réseaux, il n'est sans doute pas sans intérêt de prendre en considération les signataires de ces pièces d'escorte. D'abord l'avocat bordelais Maurice de Marcis, dont je me contenterai de dire, pour ne pas faire d'ombre à Hannelore Pierre²², que, né sans doute au début du siècle selon Paul Courteault²³, il appartient à une génération antérieure, son recueil d'*Epigrammata* n'incluant aucune pièce adressée à Malvyn²⁴. Avec son frère Charles, qui signe un peu plus loin quatre distiques²⁵, avec aussi son ami d'origine picarde le jurisconsulte *Io. Crucens* [Jean Lacroix ou

16 « La poésie néo-latine... ».

17 « Rois légendaires et nationalisme dans la poésie du XVI^e siècle français », *Culture et politique en France*, dir. fol. Simone, p. 235-248, ici p. 237-239 ; et *National Myths in Renaissance France. Francus, Samothès and the Druids*, Édinburgh University Press, 1993, p. 128-132 (corr. Geoffrey en Geoffrey).

18 *Ancilla Calliopeae*, p. 144-149.

19 *Neulatein und Volkssprachen. Beispiele für die Rezeption neusprachlicher Literatur durch die lateinische Dichtung Europas im 15.–16. Jahrhundert*, Munich, W. Fink, 2012, p. 286-298.

20 La numérotation manuscrite des vers, de 5 en 5, dans l'*unicum* bordelais comporte deux erreurs : à la fin du livre I, fol. D2r, où le dernier vers est numéroté 445, au lieu de 446 ; et au livre III, fol. H2v, où l'on saute directement de 370 à 380. Si P. Courteault évaluait simplement la longueur de l'ouvrage à « près de seize cents vers » (*Geoffroy de Malvyn*, p. 56), L. Braun, se fiant à cette numérotation, en compte 1587 (*Ancilla Calliopeae*, p. 144 – cf. N. Thurn, *Neulatein und Volkssprachen*, p. 288-290), tandis que R. Asher, ayant corrigé seulement la seconde erreur, en dénombre 1582 (*National Myths*, p. 128).

21 Il faut corriger P. Courteault (« Poésies latines de Maurice de Marcis », *Bulletin de la société des bibliophiles de Guyenne*, 28, 69-70, 1959 [posth.], p. 1-64, ici p. 19), qui attribue cette assertion, non à l'auteur lui-même, mais à son liminariste François Moncaud, lequel parle seulement d'un poème composé en trois mois (voir *infra*).

22 Voir ici même sa contribution.

23 « Poésies latines de Maurice de Marcis », p. 6. Les six distiques liminaires de Marcis sont reproduits p. 18 et traduits en note (Courteault signale, n. 61, qu'il corrige, v. 5, *Multus* en *Multus*, et v. 9, *uetustus* en *uetustus*, mais on lit bien *Multus* et *uetustus* sur l'original ; sa correction de *corolas* [petite couronne] en *coronas* [couronne], v. 11, ne s'impose pas).

24 Il aurait pu lui offrir, plutôt qu'à Étienne Charpin (écolâtre de la cathédrale de Lyon), ce distique sur les guerres civiles : « *Externas postquam superauit Gallia gentes, / In sua uictricem conuertit uiscera dextram* », « Après avoir vaincu les nations étrangères, la France a retourné contre ses propres entrailles son bras victorieux » (*Epigrammata*, Bordeaux, François Morpain, 1563, fol. B3r – avec réminiscence de Lucain, *Phars.*, 1, 3).

25 Reproduits par P. Courteault, « Poésies latines de Maurice de Marcis », p. 19 et traduits en note (corr., v. 6, *Siv* en *Sis* et, v. 8, le premier *habuit* en *habuit*).

de Lacroix]²⁶, mentionné plusieurs fois dans les *Epigrammata*²⁷ et auteur de la deuxième pièce liminaire de la *Gallia gemens* (fol. A3r), Marcis patronne en quelque sorte l'entrée en littérature de notre jeune poète. Suit la contribution de l'avocat Pierre Paschal (à distinguer de l'historiographe d'Henri II), futur maître des requêtes du roi de Navarre et également dédicataire d'une épigramme de Marcis ; il communiquera plus tard à Malvyn, en guise de remerciement pour service rendu, une églogue autrefois composée par Buchanan au temps de son séjour à Coimbra²⁸. Lui-même neveu et fils de parlementaires, Étienne de Cruseau, l'auteur de l'*Aquitania*²⁹, qui avait été aussi honoré par Marcis³⁰, gratifie l'ouvrage de deux pièces, l'une « Au lecteur » et l'autre « Au livre de Malvyn »³¹. Lui succède le poète François Moncaud, à qui son ami Muret avait adressé une longue épigramme des *Juvenilia*³², qui vient d'échanger des vers licencieux avec Marcis dans ses *Epigrammata*³³, mais qui se fera bientôt un ennemi en Joseph-Juste Scaliger, sévère censeur de sa vie déréglée dans une pièce au vitriol écrite de Montauban en 1569³⁴. Enfin deux poèmes, le second transposant en français le premier composé en latin, sont adressés à Malvyn par « Steph[anus] Gastullus Santo », le Saintongeais Étienne de Gasteuil, futur lauréat de l'Églantine aux Jeux floraux de Toulouse (la même année 1565 que Du Bartas, récompensé, lui, de la Violette³⁵) puis avocat au siège présidial de Saintes, condamné à mort par contumace comme protestant, en 1569, avec cinq de ses collègues, par arrêt du Parlement de Bordeaux³⁶ ; un poète redécouvert autrefois par Verdun-Louis Saulnier pour ses vers d'escorte semés dans des éditions tardives de Robert Garnier³⁷ et que *La Polymnie* (1601) de son compatriote André Mage de Fiefmelin permet de resituer dans son contexte à la fois géographique et religieux³⁸. En fin de volume, les trois pièces postliminaires sont signées de noms plus obscurs, comme ceux de « P. Poy. » [pour Pierre Poynet, lieutenant général de Bergerac en 1555³⁹ ?] et de *Vincentius Cadisius*, dont le patronyme latinisé nous reste mystérieux⁴⁰, malgré sa fière devise-signature « Et Phæbo et

26 Est-ce le même que le *Ioanni a Cruce*, correspondant de Robert Breton pendant son séjour bordelais (*Epistolarum libri tres*, à la suite des *Orationes quatuor*, Toulouse, Nicolas Vieillard, 1536, fol. 57v), cité dans leur étude par Nathalie Dauvois et Béatrice Hautefeuille ?

27 P. Courteault, « Poésies latines de Maurice de Marcis », p. 22-25.

28 Reproduite par P. Courteault, *Geoffroy de Malvyn*, Appendice 37, p. 193-194.

29 Étudiée ici par Brigitte Gauvin.

30 *Epigrammata*, fol. Cv.

31 C'est encore lui qu'il faut sans doute reconnaître, dans l'ode alcaïque adressée quelques années plus tard par Jean-Paul de Labeyrie à un Cruseau qu'il connaît seulement de nom [*Cruselle solo cognite nomine*], comme l'auteur de vers (sans doute manuscrits) sur les amours malheureuses, car contrariées par la religion, d'un Salluste et d'une Corinne (*Carminum sylvia*, Toulouse, Arnaud et Jacques Colomiez frères, 1570, fol. C2 r-v).

32 Éd. et trad. V. Leroux, Genève, Droz, 2009, épigr. 32, p. 172-175.

33 Au fol. Br.

34 *Opuscula varia*, Paris, Jérôme Drouart, 1610, p. 271-274. Voir aussi les *Scaligeriana*, ed. 2^{da}, Leyde, Cornelius Driehuisen, 1668, p. 20 et 228.

35 Voir François de Gélis, *Histoire critique des Jeux floraux (1323-1694)*, Toulouse, É. Privat, 1912, p. 215, n. 1, et 297. Son « Chant Royal allegorique sur Toulouse » est reproduit dans les *Actes et délibérations du Collège de rhétorique (1513-1641)*, éd. F. de Gélis et Joseph Anglade, Toulouse, É. Privat, 1933-1940, 1, p. 208-210.

36 *Archives historiques du département de la Gironde*, 13, 1871-1872, n°141, « Arrêt du Parlement de Bordeaux condamnant à mort 579 protestants », 6 avril 1569, p. 405. Sur ces arrêts de contumace, voir C.-B.-F. Boscheron des Portes, *Histoire du Parlement de Bordeaux*, Bordeaux, Ch. Lefebvre, 1877, 1, p. 214-216, et G. Champeaud, *Le Parlement de Bordeaux et les paix de religion (1563-1600)*, [Narrosse], éd. d'Albret, 2008, p. 118-119, 129 et 199-200.

37 « Un ami inconnu de Robert Garnier : le poète Étienne Gasteuil », *Revue universitaire*, 61, 1952, p. 88-94 et « Étienne Gasteuil, apologiste de Robert Garnier », *Bulletin du bibliophile*, 1959, p. 105-113.

38 « Mais qui est cest esprit qui en Poète s'extase, / Dont la foy en sa fin au Ciel tend et l'attend ? / C'est Gastueil qu'Apollon sous soy enthousiase, / Dont l'air hautain sur tous s'entend » (*Les Œuvres*, 1, éd. J. Goery, Paris, H. Champion, 2015, p. 512, v. 25-28).

39 Voir A.-M. Cocula, « Le Parlement de Bordeaux et les présidiaux de Guyenne : quelques tracasseries de mise en place », *Les officiers « moyens » à l'époque moderne*, dir. M. Cassan, Limoges, PULIM, 1998, p. 247-259, ici p. 254. À moins qu'il ne s'agisse d'un Pierre de Poyferré gascon, apparenté au Cyril qui aurait procuré à Montaigne les 29 sonnets de La Boétie (voir J. Balsamo, « Montaigne, le "sieur de Poiferré" et la comtesse de Guiche », *Montaigne Studies*, 16, 2004, p. 75-91) ?

40 Vincent de Cadis (?), peut-être parent du *Mauricius a Cadis* élève de Robert Breton parti à Toulouse se former au droit (*Epistolarum libri tres*, fol. 93v) et sans doute le prétendant de 1564 à la Violette ou au Souci des Jeux floraux de Toulouse, soumis pour départage à la procédure de l'« essai » avec, entre autres, Du Bartas et Robert Garnier (d'après le *Livre rouge*

Musis » et sa qualité de Bordelais plus tard explicitement revendiquée en tête du recueil de Martial Monier⁴¹. On identifie mieux en revanche l'auteur de l'épître finale à Charles de Malvyn père : il s'agit de Géraud d'Amalby [ou d'Amalvy], futur conseiller au Parlement mais pour l'heure docteur régent ès-droits⁴² et sans doute professeur de Geoffroy. C'est lui qui, assumant alors les fonctions de recteur, représentera deux ans plus tard l'Université lors de l'entrée de Charles IX à Bordeaux⁴³. La même année 1565 paraîtra le *Tumulus* d'Arnaud de Ferron, en tête de la réédition lyonnaise de ses *In consuetudines Burdigalensium commentarii*, avec des contributions signées de Maurice de Marcis, Jean Lacroix, François Moncaud, Étienne de Gasteuil (à nouveau en latin et en français), Étienne de Cruseau, Pierre Paschal, Geoffroy de Malvyn (trois pièces⁴⁴), *Vincentius Cadisius*, Charles de Marcis et Pierre de Cruseau père. C'est bien un *sodalitium Burdigalense* qui révèle ici encore l'étroitesse de ses liens, tout en s'élargissant dorénavant à Gabriel de Lurbe et à Emmanuel du Mirail⁴⁵.

L'ample appareil d'escorte de la *Gallia gemens* inscrit l'œuvre dans un horizon d'attente clairement épique. Geoffroy de Malvyn, venant clore une longue période de stérilité littéraire, renoue enfin, se réjouit Marcis, avec l'inspiration des grands aèdes antiques qui chantèrent autrefois « *Heroum celebres uitas, populosque potentes, / Praeclarasque urbes* », « les vies fameuses des héros, les peuples puissants et les villes illustres » (fol. A3r). Cruseau lui fait écho en célébrant le poète qui, d'un vers sublime et d'une bouche retentissante, « *Occipit [...] Gallorum / Proelia cantare et victorias, / Monumenta et regum quam maxima* », « entreprend de chanter les combats et les victoires des Français, ainsi que les plus hauts faits de leurs rois » (fol. A3v). Aussi Moncaud fait-il de Malvyn l'égal d'Homère (fol. A4v), Paschal le voit-il marcher sur les traces de Virgile, d'Horace et d'Ovide (fol. A3v), Gasteuil le rapproche-t-il lui aussi du chantre d'Énée, dans les seuls vers français de tout l'ouvrage :

Tes doctes vers, qui tirent hors du bort
De l'ancre creux la semence Royale,
Ton Mars bruyant, ta phrase qui s'égalle
Au Mantuan, ne sentiront la mort. (fol. A4v)

En veine de compliments hyperboliques, Moncaud n'hésite pas à proclamer l'élève supérieur au maître pour avoir composé en trois mois seulement ce que Virgile avait produit à grand'peine en vingt ans. Le même argument permet à Lacroix de proclamer la prééminence de Malvyn sur Lucain : le poète de la *Pharsale* avait vingt-huit ans⁴⁶, celui de la *Gallia gemens* en a dix de moins (fol. A3r). Rapprochement plus inattendu mais allant dans le même sens : celui qu'opère « P. Poy. », dans ses hendécasyllabes postliminaires, entre Anacréon et Malvyn, le premier prétendant célébrer les Atrides et Cadmos mais ne chantant que l'amour – réminiscence de son ode première – quand le second préfère à raison faire en ses vers tonner Mars.

des Actes et délibérations, fol. 192, cité par M.-M. Mouflard, *Robert Garnier*, La Ferté-Bernard, R. Bellanger, puis La Roche-sur-Yon, Impr. centrale de l'Ouest, 1961-1964, 1, p. 95).

41 *Epigrammata, elegiae et odae*, Bordeaux, Simon Millanges, 1573, fol. A4v.

42 Il prendra encore part, à ce titre, à la nomination d'un nouveau professeur de droit en janvier 1570 (*Statuts et règlements de l'ancienne université de Bordeaux*, éd. H. Barckhausen, Libourne, G. Bouchon, 1886, Appendice, p. 149).

43 *Ordre de ce qui fut fait pour l'entrée solennelle [de Charles IX à Bordeaux]*, texte du *Ceremonial François* de Théodore Godefroy, dans P.-L. Vaillancourt, *Les entrées solennelles pendant le règne de Charles IX*, Ottawa, Legas, 2007, p. 224 (*Amalvy*, comme dans l'original, pour *Amalhy*). Dans le différend, rapporté par De Thou, qui opposera en mars 1602 le Parlement de Bordeaux à son archevêque, l'incommodé cardinal de Sourdis, les éditions du XVIII^e siècle traduiront curieusement *Godofridus Maluinus* par « Geraud de Amalfi [ou d'Amalby] » (*Historiae sui temporis*, 129, Londres, 1733, 6, p. 157, n. a ; *Histoire universelle*, Londres, 1734, 14, p. 114), en confondant l'un avec l'autre les deux magistrats.

44 Reproduit par P. Courteault, *Geoffroy de Malvyn*, Appendice 8, p. 161-162.

45 En faveur de qui Charles de Malvyn père résignera en 1576 son office de conseiller. Sur ce recueil, voir P. Courteault, *Malvyn*, p. 63-65.

46 C'est approximativement l'âge auquel le font mourir les *Vitae Lucani* des éditions de la Renaissance : « aetatis annum agens XXVII. » pour Lilio Gregorio Giraldi (certains manuscrits anciens, comme le *Monacensis* 4610, portent XXVIII.), « florenti adhuc aetate, cum nondum XXX. annum attigisset » selon Pietro Crinito. Né le 3 novembre 39, il se suicide sur ordre de Néron le 30 avril 65, donc à l'âge de vingt-cinq ans, comme le rappelle L. Braun, *Ancilla Calliopeae*, p. 144.

Pourtant le premier livre ne débute pas par le proème épique attendu : ni proposition ni invocation à la Muse (en fait différées), mais une fracassante ouverture *in medias res*, sur les imprécations de la France qui invoque toutes les divinités de la terre, de la mer et du ciel pour leur demander de mettre le monde sens dessus dessous et d'y faire revenir le chaos. Puis reprenant ses esprits et s'excusant sur son affliction, *Gallia* prie les dieux d'écouter favorablement ses prières, de prendre en pitié ses malheurs et ceux de son peuple. Ce recours à la figure de la prosopopée, pour donner une voix pathétique à la patrie dans le malheur, rappelle aussi bien, chez les Latins, la *Pharsale* de Lucain, quand apparaît à César sur le point de franchir le Rubicon l'« *ingens patriae trepidantis imago* » (1, 185-194) ou le *De bello Gildonico* de Claudien faisant retentir la lamentation de Rome personnifiée (v. 28-127), que les *Discours des miseres* tout juste parus de Ronsard, qui concluait pathétiquement sa « Continuation » sur l'amère déploration de « l'idole de la France⁴⁷ ». Le même procédé sert de matrice à la « Complainte de France sur la guerre civile qui fut entre les François l'an 1562 », du poète poitevin Jacques Béroze⁴⁸.

Aux misères du temps présent, *Gallia* oppose un lointain et glorieux passé, « *cum primum Troica pubes, / Magnus et Alcides, foelix quo iactor alumno, / Herculis aut Galates, ex quo mihi Gallia nomen, / Nostram pressit humum tenera lanugine mollem* », « dès que la jeunesse troyenne et le grand Alcide, que je me vante avec joie d'avoir pour père nourricier, ou Galatès fils d'Hercule, de qui je tire mon nom de Gaule, foulèrent notre douce terre dans leur tendre jeunesse » (1, 32-35, fol. Bv). Sans trancher ici entre l'ascendance troyenne dont s'auréole la monarchie française et l'extraction herculéenne mise en avant par le pseudo-Bérose d'Annius de Viterbe⁴⁹, Malvyn les réunit l'une à l'autre pour conférer plus de prestige au passé national, comme l'avaient fait Jean Lemaire de Belges dans ses *Illustrations de Gaule et singularitez de Troye* (en présentant les Gaulois comme les ancêtres des Troyens et en faisant venir Francus en Gaule où il épouse la fille du roi Rhemus auquel il succède⁵⁰) et, plus récemment, Ronsard lui-même dans la « Harangue de Mgr le Duc de Guise » à ses vaillants soldats, nés :

De la race d'Hercule, et de celle d'Hector :
 Hercule, après avoir l'Espagne surmontée
 Vint en Gaule épouser la Roine Galatée,
 Dont vous estes issus, puis le Troien Francus
 Seul heritier d'Hector, quitant les murs vaincus
 D'Illion, vint en France, et la race Troienne
 Méla cent ans après avec l'Herculienne. (Lm., 5, 209, v. 114-120)

Après un développement topique sur l'âge d'or, que suit inéluctablement un âge de fer caractérisé (entre autres maux) par la guerre, du moins encore seulement étrangère⁵¹, retentit une invocation aux Muses et à Apollon (1, 84-87, fol. B2v-B3r), dont on se demande, ici comme ailleurs, s'il la faut attribuer à *Gallia* ou au poète lui-même. Du moins lance-t-elle le long développement épique consacré aux exploits des Gaulois, qui franchissent les Alpes, remportent la bataille de l'Allia, s'emparent de Rome, puis envahissent l'Espagne (pour donner naissance aux Celtibères) et la Germanie, nomment de leur nom la Gallogrèce et la Galatie, poussent jusqu'au Gange et au Nil. Mythologie gauloise à laquelle sacrifiait aussi Ronsard quand, dès 1555, il invitait le duc d'Orléans, futur Charles IX, à conquérir l'Asie sur les traces de Brennus (Lm., 7, 61, v. 134-135), puis qu'il convoquera à nouveau dans *La Franciade* (16, 282, v. 805-816) et, plus encore, dans le « Discours de

47 *Œuvres complètes*, éd. P. Laumonier, R. Lebègue et I. Silver, Paris, STFM, 1914-1975 [dorénavant Lm.], 9, 54-60, v. 323-448.

48 Pièce parue dans son recueil d'*Eglogues et autres œuvres poétiques*, Poitiers, B. Noscereau, 1565 (éd. M. Gautier, Genève, Droz, 1976, p. 171-180), où elle est suivie d'un poème « Sur la paix faite entre les François après la guerre civile », avec nouvelle prosopopée de la France, en forme de supplique à Jupiter (*ibid.*, p. 187-189, v. 43-120).

49 Voir M.-R. Jung, *Hercule dans la littérature française du XVI^e siècle*, Genève, Droz, 1966, p. 42-51 ; et C.-G. Dubois, *Celtes et Gaulois au XVI^e siècle. Le développement littéraire d'un mythe nationaliste*, Paris, J. Vrin, 1972, p. 24-27.

50 Voir C. Beaune, *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard, 1985, p. 36-38 ; et A. Desbois-Ientile, *Lemaire de Belges, Homère Belgeois*, Paris, Classiques Garnier, 2019, p. 114-118.

51 Sur l'usage fait de cette topique par le poète protestant Étienne Valancier dans sa *Complainte de la France touchant les miseres de son dernier temps* (1568), voir D. Crouzet, *Dieu en ses royaumes. Une histoire des guerres de religion*, Seyssel, Champ Vallon, 2008, p. 207.

l'équité des vieux Gaulois » du *Bocage royal* de 1584 (18, 74-88)⁵². Suit une longue période de paix, jusqu'à la venue, déjà arrêtée par les destins, d'un nouveau peuple. D'où une seconde invocation aux Muses, certes justifiée par une maxime de Virgile (*Buc.*, 8, 63) devenue adage d'Érasme (*Ad.*, 2, 3, 94) mais au statut énonciatif aussi incertain que la précédente : « *Dicite, quandoquidem non omnia possumus omnes, / Francica se nostris ut primum effuderit oris / Dardanidum soboles, genus alto a sanguine Diuum* », « Dites-nous, puisque nous ne pouvons pas tous toutes choses, comment s'est d'abord déversée dans notre pays la lignée franque des Dardanides, race née du sang illustre des dieux » (1, 192-194, fol. Cr).

Entre alors en scène « *magni de semine Francus / Hectoris* », « Francus, le rejeton du grand Hector », réchappé avec les siens du sac de Troie – ce mythique ancêtre de nos rois que Ronsard a par deux fois offert à Henri II de chanter (Lm. 3, 8-22, et 7, 9-10, 24-34), dont la France lettrée attend de lire la geste depuis près de quinze ans et dont, au même moment, le poète dit s'être détourné (« Mais au besoing les Roys m'ont failly de promesse : / [...] Ils ont fait arrester, par faute d'equipage, / Francus, qui leur donnoit Ilion en partage », 12, 184, v. 246-250). Déjà (par anaphore du marqueur épique *iam*, 1, 201-202, fol. Cr) les navires prennent la mer, le vent gonfle leurs voiles, mais Triton, étonné et irrité de ce poids à la surface de l'eau, ne tarde pas à déclencher l'inévitable tempête, dont se tirent à grand peine, comme les « *defessi Aeneadae* » de Virgile (*Én.* 1, 157), les « *fessi Franciadae* » (1, 238, fol. C2r) de Malvyn. Une fois à terre, après qu'on a pleuré les morts et sacrifié aux dieux, Francus s'adresse à ses compagnons pour leur redonner courage, à l'instar d'Énée dont il répète même l'exorde en y insérant les paroles de réconfort de Didon à ses hôtes phrygiens (« *tacitum secludite Teucris / Corde metum, neque enim ignari sumus ante malorum* », « bannissez de vos cœurs, Troyens, la crainte qui s'y cache, il nous souvient assez de nos maux d'autrefois », 1, 244-245 – cf. *Én.* 1, 562 et 198). Mais dans ce discours considérablement amplifié par rapport à son modèle (cinquante-cinq vers et demi contre dix), l'Hectoride ne se contente pas de rappeler toutes les épreuves subies depuis dix ans, il révèle aux siens l'avenir glorieux qui leur est promis par Apollon, « *fatidico ore Deus* », « le dieu à la bouche prophétique » (1, 286-287, fol. C3r) : « *nostra nascetur origine Francus / Inchyta gens bello, famam quae terminet astris* », « de nous naîtra le Français, race illustre par ses vertus guerrières et dont la gloire s'élèvera jusqu'aux cieux » (1, 267-268, fol. C2v). Après avoir décrit le site de la Seine, entre les berges de laquelle le vaisseau de la Cité allonge sa poupe (« *in morem puppis* », 1, 282, fol. C3r), il assure à ses compagnons, fort de la prédiction divine : « *Hic Teucris altae promissum condere muros / Urbis, quae toto tandem dominabitur orbis* », « C'est là qu'il est réservé aux Troyens de fonder les hauts murs d'une ville, qui finira par commander au monde entier » (1, 284-285).

Le lendemain on reprend la mer sous des vents favorables. Commence alors un long périple, dont l'itinéraire réserve quelque surprise, au point que Ludwig Braun se demande malicieusement si le jeune Malvyn ne se serait pas trompé de carte marine⁵³. La flotte franchit en effet l'Hellespont, sillonne la Propontide (mer de Marmara), passe le Bosphore et gagne le Pont-Euxin (mer Noire) où se jette le Danube et où Ronsard, dans les odes royales de 1555, faisait aborder Francus, en direction de la Hongrie et de la future cité de Sicambre (Lm. 7, 26, v. 23-28). Or non seulement les Troyens de la *Gallia gemens* filent, eux, vers le Palus-Méotide (mer d'Azov), d'où ils entendent mugir le Tanaïs (Don), mais ils semblent faire ensuite demi-tour puisqu'on les retrouve curieusement, comme le note Nikolaus Thurn, « dans la mer Égée, vers Paros, Naxos et les Cyclades⁵⁴ » (ne manque guère que la Crète, où Ronsard fera finalement aborder son Francus et dont celui-ci ne sera toujours pas reparti à la fin du quatrième livre publié de *La Franciade*). Sans doute parce que ce voyage obéit à des considérations moins géographiques que mythologiques : après que Naxos a été qualifiée de « *Bacchica* » (1, 326, fol. C3v), en souvenir du secours que Dionysos y prêta à Ariane, on double en effet Carthage, qui inspire à Francus une brève méditation sur le destin des vivants et des morts

52 Voir D. Ménager, « Ronsard et la France héroïque », *L'imaginaire de la nation (1792-1992)*, dir. C.-G. Dubois, Talence, PU de Bordeaux, 1991, p. 253-262, ici p. 254-256 ; et, sur le dernier de ces textes, notre étude « Ronsard et les "vieux Gaulois" », *Revue des Amis de Ronsard*, 15, 2002, p. 69-83.

53 L. Braun, *Ancilla Calliopeae*, p. 145.

54 N. Thurn, *Neulatein und Volkssprachen*, p. 297.

démarquée de l'*Énéide*⁵⁵, puis on longe la Sicile, prétexte à une longue digression sur les diverses légendes dont l'île, une des entrées des Enfers, a été le théâtre (1, 338-405, fol. C4r-Dr). Les Troyens se glissent alors entre Charybde et Scylla, s'approchent des rochers des Sirènes et gagnent la mer Tyrrhénienne quand le poète interrompt brusquement le fil de sa narration : « *sed quorsum erroribus actas / Laomedontea gentis comprehendere nostro / Carmine reliquias Danaum atque immitis Achilli / Conamur* », « Mais à quelle fin nous efforçons-nous de rassembler dans notre poème les vestiges des aventures semées d'errances de la gent de Laomédon, des Danaens et du cruel Achille ? » (1, 416-419, fol. Dv)⁵⁶. Malvyn décline alors tous les *topoi* de l'indicibilité pour souligner l'impossibilité de la tâche et se demander qui, à sa place, en serait capable : « *quae Musa ?* », « *Quis vates ?* » (1, 430 et 432, fol. Dv et D2r). Faut-il y voir un appel du pied à Ronsard, à qui ce grand œuvre serait réservé, ou bien l'expression d'un doute, comparable à celui de Du Bellay déplorant, cinq ans plus tôt, que Francus fût encore à Troie et finissant par croire « qu'il n'en partit jamais » (*Les Regrets*, 23)⁵⁷ ? « *Concessum est nulli tantumque insistere limen* », « Il n'est permis à personne de fouler un tel seuil » sert du moins de conclusion à ce premier livre, car se risquer à raconter les exploits des Troyens serait chose aussi vaine que prétendre dénombrer les oliviers du mont Taburne ou les cygnes du Méandre et du Caÿstre, devenus ici motifs d'*innumerabilia* (1, 442-446, fol. D2r).

Le livre suivant s'ouvre sur une nouvelle invocation aux Muses (la troisième), cette fois plus explicitement attribuée à *Gallia*, qui exprime sa hâte de parcourir plus rapidement l'histoire de France, pour que son chant larmoyant aborde enfin l'époque présente (« *Pracipitem date cursum, ut per compendia possim / Ad mea fletificum deflectere tempora carmen* », 2, 5-6, fol. D2r). Après dix ans d'errances, nous retrouvons Francus, non pas sur les bords de Seine (en reviendrait-il ?), mais en terre germanique, bientôt appelée de son nom Franconie. Il en civilise le peuple farouche avant de mourir, « *pietate ingens, ingentior armis* », « grand par la piété, plus grand encore par les armes » (2, 40, fol. D3r). Les *Francigenae* ou Franconiens étendent leur empire, jusqu'à ce que les frappent la peste et la famine. Consultant l'oracle d'Apollon pour connaître la volonté des dieux, ils s'entendent répondre qu'il leur est permis de changer de pays, de s'installer en Gaule et d'y fortifier une ville à laquelle ils donneront un nom troyen : « *Hic domus Hectoridum* », « Là est la patrie des Hectorides » (2, 79, fol. D3v). Un sort glorieux est promis à leur lignée, qui portera des lis blancs, emblème de la nation française et de ses rois (« *candida gestans / Lilia, Francigenae gentisque insignia rerum* », 2, 82-83), puisque, comme aux Romains selon Virgile (*Én.* 1, 279), « *Imperium sine fine dedit quin rector Olympi / Ipse* », « le maître de l'Olympe en personne leur a même donné un empire sans fin » (2, 84, fol. D4r). Leur chef Marcomir, lui-même « *Franci proles* », « descendant de Francus] » (2, 95), joint sa voix à celle de l'oracle : le temps est venu pour eux de gagner la Gaule, d'y faire renaître Troie et de donner à cette terre le nom de Francus. Ce devoir de mémoire est énoncé en vers bien frappés : « *Nam memori semper volumus pectore Francum / Sanguinis authorem nostri, dum fama manebit / Iliadum, incensae viuet dum gloria Troiae* », « Car nous garderons toujours au cœur le souvenir de Francus, le père de notre race, tant que durera le nom des Troyens, tant que vivra la gloire de leur cité embrasée » (2, 100-102). D'un commun accord, ils franchissent le Rhin et taillent en pièces les défenses romaines, *Gallia* tirant prétexte du souvenir de ces combats pour opérer un retour en arrière inattendu et évoquer la conquête de la Gaule par Jules César, suivie de sa colonisation par les Romains (2, 120-152, fol. D4v-Er). Marcomir meurt à son tour, son fils Pharamond est proclamé roi des Francs. C'est d'eux que descendent, par succession ininterrompue, tous nos souverains, dont Malvyn fait le panégyrique collectif pour vanter la première monarchie du monde et, négligeant Claudion, Mérovée

55 « *Foelices inquit, quibus est fortuna peracta / Iam sua, parta quies illis, maris aequor arandum / Immensum superest nobis : in fata vocamur / Ex aliis alia* », « Heureux, dit-il, ceux dont la fortune est déjà accomplie, le repos leur est acquis. Il nous reste à labourer les plaines immenses de la mer : les destins nous appellent d'épreuves en épreuves », 1, 333-336, fol. C4r – cf. *Én.* 3, 493-495 (Énée à Buthrote prenant congé d'Hélénus et d'Andromaque).

56 Dans ces vers, que J. Dupêbe a bien voulu construire et traduire pour nous, les *reliquias Danaum atque immitis Achilli* sont naturellement une nouvelle citation de Virgile (*Én.* 1, 30, et 3, 87), comme, immédiatement après, « *rerum hinc nam maior nascitur ordo, / [...] maiusque mouendum / Est opus* », « car d'ici prend naissance un ordre des choses plus grand, il faut entreprendre une plus grande œuvre », imité d'*Én.* 7, 44-45.

57 Au même moment, Béreau conclut son « Livre des sonetz » sur une semblable interpellation : « Ronsard, seront toujours amoureux tes écrits ? / [...] Ne verrons-nous jamais ce Francus entrepris ? » (éd. M. Gautier, p. 222)

et Childéric, il en vient directement à Clovis, célébré non seulement, tel Énée (*Én.* 1, 542-543), comme le prince le plus juste et le meilleur guerrier de la lignée d’Hector (« *quo iustior alter / Non fuit Hectoridum, bello nec maior et armis* », 2, 192-193, fol. E2r), mais aussi et surtout comme le premier roi chrétien, ayant embrassé la vraie foi (« *germanam fidem* », 2, 208, fol. E2v) et reçu le baptême, sa conversion entraînant celle de tous les Francs. Cette conversion, qui consacrait, pour l’historien Paul Émile, la réconciliation et la réunion, sous l’appellation commune de Français, de la nation conquérante et du peuple conquis⁵⁸, est soulignée à son tour par le poète (« *tum corpus in unum / Conueniunt Galli et Franci* », 2, 211-212), au moyen d’une longue comparaison hydrographique avec le fleuve conférant un seul et même nom aux divers cours d’eau qu’il reçoit (2, 214-220).

À nouveau le poète s’avoue incapable de traiter son sujet, de chanter la geste des Français, en particulier lors des croisades (« *quae gessimus olim / Proelia, pro Christo, [...] / In Turcas, Arabas, Saracenaë et pectora gentis / Impia* », 2, 240-244, fol. E3r). La tâche requiert un chantre inspiré, transporté d’enthousiasme par Dieu lui-même (2, 252-253) et qui seul pourrait faire passer sur l’histoire de France le souffle de l’épopée :

*Quis [...] nostros et carmine reges
Decantet longo, Martellos, atque Pipinos,
Quis Carlosque meos, Ludouicos, atque Philippos,
Quis memorare Pios, Magnos, et carmine possit,
Diuos, Augustos, (Francorum agnomina regum)
Et Sapientes, et reliquos, euexit ad altum
Quos uirtus, cineri quorum fit Fama superstes ?*

Qui chanterait tout du long, dans un long poème, nos rois, les Martels et les Pépins, qui chanterait mes Charles, Louis et Philippe, qui pourrait rappeler dans un poème les Pieux, les Grands, les Saints, les Augustes (surnoms des rois de France), les Sages et les autres, que leur vertu a élevés jusqu’au ciel, dont la gloire survit à la cendre ? (2, 258-266, fol. E3v)

La première énumération est imitée du *Discours des misères*, où Ronsard évoque l’indignation de nos défunts rois (« Nos Pepins ! nos Martels ! nos Charles, nos Loys ! », Lm. 11, 22, v. 58) à voir la France se déchirer elle-même⁵⁹, avec la même amplification épique du passage au pluriel pour Charles Martel et Pépin le Bref, seuls de ce nom⁶⁰. Cette amplification est encore plus nette dans la seconde énumération, où il faut reconnaître, à travers leurs surnoms, Louis I^{er}, son père Charlemagne, Saint Louis, Philippe Auguste et Charles V, sans compter tous ceux « dont la gloire survit à la cendre », « *cineri quorum fit Fama superstes* », en écho à la propre devise-signature du poète. Malvyn se tire ainsi adroitement du péril qu’il y aurait à versifier l’histoire de France en prenant modèle sur Ronsard lui-même, un Ronsard à qui son prince n’a pas encore mis « le faix de soixante et trois Rois sur les bras » (Lm. 16, 5). Le jeune poète n’en referme pas moins son second livre sur un long hommage à François I^{er}, le monarque lettré qui a ramené les Muses en France (2, 270-412, fol. E3v-F2v) et au règne duquel le Bordelais Arnaud de Ferron avait consacré les livres cinq à neuf de sa continuation de Paul Émile⁶¹, avant d’évoquer plus rapidement Henri II, le roi guerrier arraché brutalement à l’affection de son peuple (2, 413-433), et son fils aîné François II, à qui une brève

58 Voir A. Jouanna, « La quête des origines dans l’historiographie française de la fin du XV^e siècle et du début du XVI^e », *La France de la fin du XV^e siècle. Renouveau et apogée*, dir. B. Chevalier et P. Contamine, Paris, Éd. du CNRS, 1985, p. 301-311, ici p. 310.

59 En contexte funéraire, le procédé venait d’être employé par le Bordelais Girard du Haillan dans *Le Trespas du Treschrestien Roy de France Henry II* : « Pharamond, les Loys, les Charles, les Lotaires, / Les Philippes vaillans, un François, les Clotaires, / Sont mortz, comme le Roy, et ne sont rien plus qu’os, / Mais chascun d’eux pourtant vit encore en son los » (Paris, Michel de la Guierche et Jérôme de Gourmont, 1559, fol. 8r).

60 Mais avec ici une ambiguïté énonciative induite par l’alternance des déterminants possessifs, entre *nostros*, référant au poète et à ses concitoyens, et *meos*, qui ne peut se rapporter qu’à *Gallia*. Nous la conservons dans la traduction.

61 « Ferron, dont l’histoire suivie / En tout son Paul Emile a si bien ensuivi, / Que son premier honneur elle a presque ravi » (De Brach, « Hymne de Bourdeaux », dans *Les Poèmes*, fol. 83v).

existence a épargné le spectacle des premières guerres civiles (2, 434-444, fol. F3r)⁶². Il est temps en effet de donner congé aux Muses et de faire apparaître *Discordia* et Tisiphone.

Le troisième livre (que je résume rapidement) sera donc celui où *Gallia* donnera libre cours à ses plaintes, racontera comment la Discorde, sollicitée par Ényo descendue aux Enfers, a convoqué toutes les figures du mal (*Luctus, Pauor, Terror, Insania, Mors, Furor, Ira, Fames, Curae, Egestas, Bellum* et *Superbia*, v. 70-73, fol. F4v), puis décrira les deux victoires catholiques de Dreux, en décembre 1562 (v. 367-437, fol. H2v-H4r)⁶³, et de Targon, en juillet de la même année (v. 448-517, fol. H4r-IV), dans un ordre qui s'affranchit de la chronologie mais rapproche de la Guyenne le théâtre d'opérations, offrant même l'occasion d'évoquer au passage le mascaret local (v. 338-341, fol. H4r)⁶⁴. *Gallia* implorera enfin les Français de retrouver les voies de l'unité nationale, en appelant la protection du Tout-puissant (*Omnipotens*, v. 671, fol. I4v) sur elle-même et sur son jeune roi.

Si le long poème de Malvyn n'est donc pas exactement une *Franciade* néo-latine bordelaise⁶⁵, comme l'énonçait, toutefois avec prudence, notre titre affecté d'un point d'interrogation, on n'en est pas moins frappé par l'importance qui y est donnée au personnage de Francus et au mythe des origines troyennes de la nation et de la monarchie françaises, puisque, dans les seuls livres un et deux, plus de quatre cents vers leur sont consacrés. Sans être à proprement parler le héros de la *Gallia gemens* (celle-ci en a-t-elle seulement un ?), il fait ici l'objet d'une sorte d'*epyllion* inséré à l'intérieur d'une composition de plus longue haleine, comme il l'était déjà dans l'« Ode de la Paix » de Ronsard, en laquelle Nikolaus Thurn voit même la matrice de ces vers – exemple intéressant à ses yeux de réception d'un texte en vernaculaire dans la poésie néo-latine – mais une matrice librement réélaborée, voire inversée, « eine Umkehrung der Ode »⁶⁶. Or l'ouvrage paraît quelques mois avant que le Vendômois n'obtienne enfin l'abbaye tant convoitée (celle de Bellozane, au printemps de 1564) et deux ans avant que, recevant en son prieuré de Saint-Cosme le jeune Charles IX et la reine mère, il ne se voie sans doute passer la commande, depuis si longtemps attendue, de l'épopée troyenne⁶⁷. Cette ultime étape du Tour de France royal avait été précédée de l'entrée bordelaise d'avril 1565, à l'occasion de laquelle Ronsard avait séjourné chez Jean Dutreuilh de Belot, à cette date encore conseiller au Parlement de la ville, en sa maison du Chapeau rouge, « aux bords de la Garonne » (« La Lyre », v. 149, Lm. 15, 23)⁶⁸. Peut-être eut-il l'occasion d'y parcourir la *Gallia gemens*...

De son côté Malvyn ne devint pas, à l'âge mûr, l'Homère que présentait complaisamment en lui son liminariste François Moncaud (« *ubi canis sparserit aetas / Tempora, tum sane noster Homerus eris* »),

62 Même catalogue royal réduit à l'essentiel et même *laudatio temporis acti* chez Béreau, dont la « Complainte de France » contemporaine saute directement, par-dessus « maints autres rois », de Clovis, Pépin et Charlemagne aux Valois (Charles VII, Louis XI, Charles VIII), puis s'arrête sur François I^{er} et sur Henri II, avant d'enchaîner : « Ceux-là, et autres maints dont long seroit le conte, / M'ont fait tell' que je suis » (éd. M. Gautier, p. 172-173, v. 27-72).

63 Une référence aussi à la bataille de Dreux, « cruelle turie », « massacre sanglant », « horrible boucherie », dans la même « Complainte de France » (*ibid.*, p. 175, v. 131-134).

64 Ce « gros bouillonnement du flus et reflux de la mer, qui va avec si grande furie le long du canal de Dordogne » (François de Belleforest, *Cosmographie universelle*, Paris, Michel Sonnius, 1575, 1, 1, « Que c'est que le Mascareth à Libourne », 2^{de} pagination, p. 378b) est également évoqué en vers par Cruseau (ode *Aquitania*, Bordeaux, [V^{ve} François Morpain], 1564, fol. A3v – voir la contribution de B. Gauvin) et par De Brach (*Les Poèmes*, « Hymne de Bourdeaux », fol. 73r-v). François de Chantelouve lui consacra même un long « Hymne du Mascaret » (*Tragedie de Pharaon et autres œuvres poetiques*, Paris, Nicolas Bonfons, s.d. [1577], fol. D4v-E4r), qui en chante, au dire d'un de ses liminaristes, « les gaillards assauts [...] sur les rivières Bourdeloises » (fol. â4r).

65 Sur les choix linguistiques effectués par les auteurs de la période, voir P. Ford, *The Judgment of Palaemon. The Contest between Neo-Latin and Vernacular Poetry in Renaissance France*, Leyde, Brill, 2013 (Malvyn est seulement mentionné en appendice, p. 248) et, plus spécifiquement, D. Melde, « Français ou latin ? La langue de la poésie épique en France (1500-1700) », *Le Français préclassique*, 23, 2021, p. 69-83 (sur Malvyn, p. 72).

66 N. Thurn, *Neulatein und Volkssprachen*, p. 295.

67 Nous nous permettons de renvoyer sur ce point à notre thèse, *La Franciade sur le métier. Ronsard et la pratique du poème héroïque*, Genève, Droz, 2001, p. 30-31 (et sur la *Gallia gemens* de Malvyn, p. 37-38).

68 Voir J.-R. Marboutin, « Un Agenais ami de Ronsard : Jean Dutreuilh de Belot », *Revue de l'Agenais*, 39, 1912, p. 93-110, ici p. 100-101 ; et F. Vindry, *Les Parlementaires français au XVI^e siècle*, 2, 1, Parlement de Bordeaux, Paris, H. Champion, 1910, not. 290, p. 101-102.

fol. A4v). Pourvu, dès l'été de 1568, d'un office de conseiller lai au Parlement⁶⁹, il ne sèmera plus ses vers qu'en de rares circonstances : dans les *Poèmes* (1576) de son ami De Brach⁷⁰, où il ouvre le bal des pièces d'escorte (douze distiques latins, qui lui vaudront une entrée dans les *Delitiae C. poetarum Gallorum* de Jan Gruter⁷¹, et un sonnet, ses premiers vers français publiés), devant Raemond, Du Mirail, Monier et Moncaud⁷² ; et dans le *Tombeau* de Monluc réuni à sa mort en 1577 (mais paru seulement en 1592), auquel Malvyn, qui en aurait été selon Véronique Garrigues le maître d'œuvre⁷³, contribue par une pièce de deux-cent-quatre alexandrins et par sept distiques latins, en compagnie des mêmes Raemond, Du Mirail, Monier et De Brach. Si, faute sans doute d'avoir autrefois fréquenté le collège de Guyenne⁷⁴, son nom manque à l'appel dans le *Tumulus* d'Élie Vinet, constitué pour l'édition posthume d'Ausone (1590) mais où figurent en revanche Étienne de Cruseau (si le *fisci patronus*, avocat du fisc, de ce nom est bien notre conseiller au Parlement, et non un homonyme⁷⁵), Martial Monier et Pierre Paschal, auteur de l'*Elogium Eliae Vineti*, Malvyn contribue ensuite par quarante-deux hexamètres latins⁷⁶, avec Raemond et Monier, au *Tumulus* de Jean de Sponde, à la fin de l'édition posthume de sa *Response au traité des marques de l'Eglise* de Théodore de Bèze (1595). Tandis que le grave magistrat continue de cultiver la Muse en privé, dans des vers restés manuscrits⁷⁷, il reçoit divers hommages de ses amis. Martial Monier fait en 1573 un double éloge dithyrambique du jurisconsulte et du poète, l'un surpassant Paul en droit romain, l'autre Orphée en poésie⁷⁸ ; l'année suivante, Guillaume du Bartas recourt au même mythe antique, dans le premier des sept sonnets de sa *Muse Chrestienne*, pour célébrer (avant même Raemond et De Brach) le « docte et disert Mauvin », dont il dit envier « [le] vers, qui pourroit esmouvoir les rochers Thraciens⁷⁹ ». Gabriel de Lurbe lui dédie son traité d'hydrographie et d'onomastique locales, *Garumna, Aurigera, Tarnis [...]. Cum onomastico Gallico omnium Aquitaniae urbium* (Bordeaux, S. Millanges, 1593)⁸⁰, et Raemond une traduction de Tertullien, *De la couronne du soldat* (même éditeur, 1594)⁸¹. Ses derniers

69 Sur le contexte compliqué de cette désignation, voir P. Courteault, *Geoffroy de Malvyn*, p. 7-10.

70 À une date où *La Franciade* enfin parue fournit à De Brach l'argument d'une *recusatio* liminaire : « or Francus à la mercy du vent / Du grand Ronsard, la Muse va suivant, / Qui le conduit où veut sa destinée. / Voila pourquoi je ne veux entreprendre / De soutenir le parti des Gregeois, / Despuis qu'en France un Poète François / Du sang Troyen le François fait descendre » (*Les Poèmes*, fol. 5v). Dans le recueil lui-même, Malvyn est payé en retour d'une longue élégie (*ibid.*, fol. 131v-134v – d'où étaient extraits les vers cités au début de notre étude), d'un sonnet (fol. 156v-157r) et d'une ode (fol. 169 r-v). Voir P. Courteault, *Malvyn*, p. 77-80.

71 Francfort, Jonas Rosa, 1609, 2^{de} partie, « Godofridi Malvini », p. 575.

72 Dans un sonnet adressé à ce dernier (*Les Poèmes*, fol. 174v), De Brach lui reproche de ne pas publier ses vers, pourtant voués à éclipser ceux mêmes d'Ausone...

73 *Adrien de Monluc (1571-1646). D'encre et de sang*, Limoges, PULIM, 2006, p. 158-159.

74 Malgré E. Gaullieur, *Histoire du collège de Guyenne*, Paris, Sandoz et Fischbacher, 1874, p. 354-355.

75 Voir H. de La Ville de Mirmont, « Deux hommages à la mémoire d'Élie Vinet », *À la mémoire du Saintongeais Élie Vinet. Fête du 400^e anniversaire de sa naissance*, dir. G. Chevrou, Barbezieux, É. Venthenat, 1910, p. IX-LXXVII, ici p. LXX-LXXIV.

76 Reproduits par P. Courteault, *Malvyn*, Appendice 13, p. 167-168.

77 Ils sont consignés dans un des manuscrits du fonds Delpit acquis en 1894 par la ville de Bordeaux et à présent conservé aux Archives Bordeaux Métropole, sous la cote Bordeaux 66 S 230. Voir P. Courteault, *Malvyn*, Appendice B, Poésies françaises et latines, VI-VII, IX-X et XII-XVIII, p. 154-172 (et Avant-propos, p. III-IV, pour la description du ms.).

78 *Épigrammata*, pièce n° 160, fol. E8r.

79 *Les Œuvres (1579)*, éd. D. Bjaï et F. Rouget, Genève, Droz, 2018, Annexe 1, p. 347. – Leurs deux noms se trouveront à nouveau réunis dans une lettre de Jacques-Auguste de Thou à Claude Dupuy, l'informant le 15 juin 1583 qu'il a bien reçu d'Agen « ce qu'il vous a pleu m'envoyer du sieur de Bartas et de Monsieur de Malvin » (« Lettres françaises de J. A. de Thou », éd. Paulin Paris, dans *Mélanges de littérature et d'histoire*, Paris, Société des bibliophiles français, 1877, 9, p. 26), c'est-à-dire leurs contributions pour le *Tumulus* de son père Christophe (publié la même année chez Mamert Patisson mais sans les hexamètres du parlementaire bordelais, restés manuscrits, alors qu'on y lit bien le sonnet de Du Bartas, à la suite de deux pièces latines de Monier).

80 Sur cette épître liminaire, voir C. Magnien, « Un Bordelais convaincu : le procureur syndic Gabriel de Lurbe », *Provinciales [Mélanges Anne-Marie Cocula]*, dir. J. Mondot, P. Loupès, Pessac, PU de Bordeaux, 2009, 2, p. 857-867, ici p. 863.

81 Sans doute faut-il y ajouter la longue pièce « *Ad Andream [pour Godofridum ?] Malvynum Senatorem Burdigalensem, Poetam eximium* », reproduite dans les *Opera varia* des quatre frères Guijon réunis par Philibert de La Mare (Dijon, Philibert Chavance, 1658, p. 283-288), où elle est attribuée à Jacques plutôt qu'à son cadet Jean, pourtant professeur au collège de Guyenne et en relation avec les milieux lettrés bordelais (voir son « *Operum synopsis* », *ibid.*, fol. ââ3r). Même confusion

vers publiés, l'année même de sa mort, paraissent dans les *Remonstrances, ouvertures de Palais et arrestz prononcez en robes rouges* d'André de Nesmond, premier président du Parlement lui-même disparu quelques mois plus tôt : ces vingt-cinq hexamètres⁸², insérés entre le long arrêt du 25 mars 1595 « touchant la location d'une maison infestée des Esprits » et une ample pièce en alexandrins de De Brach, ne sont pas signés mais se retrouvent dans le manuscrit Delpit. Malvyn renouait ainsi *in fine* avec le mètre latin de sa jeunesse, celui dont il avait composé la *Gallia gemens*.

dans la *I. Ang. Thuani uita*, évoquant l'amitié nouée en 1582 par le jeune magistrat « cum Ioanne Maluino Sessaco » (éd. et trad. A. Teissier-Esminger, Paris, H. Champion, 2007, 2, 4, p. 414-415).

82 Poitiers, Antoine Mesnier, 1617, p. 625. Reproduit par P. Courteault (*Malvyn*, Appendice 17, p. 171-172), qui incline à lui attribuer aussi (*ibid.*, p. 105) les vers non signés placés après la remontrance 4, composés par « quelqu'un des amis de M. de Chezac » et intitulés « Sur les citrons et oranges par luy présentez au Roy [Henri IV], aux ouvertures de la Chambre de l'Edict à Nerac, l'an M.D.C.I. et sur les Cyprés plantez au mesme lieu par la main du feu Roy » (*Les Remonstrances*, p. 152-158).

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES PRIMAIRES

- Actes et délibérations du Collège de rhétorique (1513-1641)*, éd. F. de Gélis et J. Anglade, Toulouse, É. Privat, 1933-1940.
- BELLEFOREST, François de, *Cosmographie universelle*, Paris, M. Sonnius, 1575.
- BEREAU, Jacques, *Eglogues et autres œuvres poétiques*, éd. M. Gautier, Genève, Droz, 1976.
- BOTON, Pierre, *La France divisée*, s.l.n.d. [c. 1595].
- BRACH, Pierre de, *Les Poèmes*, Bordeaux, Simon Millanges, 1576.
- BRETON, Robert, *Epistolarum libri tres*, à la suite des *Orationes quatuor*, Toulouse, N. Vieillard, 1536.
- CHANTELOUVE, François de, *Tragedie de Pharaon et autres œuvres poétiques*, Paris, N. Bonfons, s.d. [1577].
- CRUSEAU, Étienne de, *Ode sub aduentum Caroli IX. [...] in suam urbem Burdigalam*, Bordeaux, [V^{ve} F. Morpain], 1564.
- Delitiae C. poetarum Gallorum*, éd. J. Gruter, Francfort, J. Rosa, 1609.
- DESPOIS, Martin, *Poésies françaises, latines et grecques*, éd. R. Dezeimeris, Bordeaux, G. Gounouilhou, 1874.
- DOUAREN, François, *Commentarius in lib. XLV. Pandectarum, tit. De uerborum obligationibus*, Lyon, G. Rouillé, 1554.
- DU BARTAS, Guillaume, *Les Œuvres (1579)*, éd. D. Bjaï et F. Rouget, Genève, Droz, 2018.
- DU HAILLAN, Bernard de Girard, *Le Trespas du Treschrestien Roy de France Henry II*, Paris, M. de la Guierche et J. de Gourmont, 1559.
- GUIJON, Jacques, Jean, André et Hugues, *Opera uaria, ex bibliotheca Philiberti de La Mare*, Dijon, P. Chavance, 1658.
- HESTEADU DE NUYSEMENT, Clovis, *Les Œuvres poétiques*, éd. R. Guillot, Genève, Droz, 1994-1996.
- LABEYRIE, Jean-Paul de, *Carminum sylvia*, Toulouse, A. et J. Colomiez frères, 1570.
- LA GESSEE, Jean de, *Une complainte de la France en forme de chanson*, à la suite du *Nouveau discours sur le siege de Sanserre*, Paris, G. Blaise, 1573.
- LAMOIGNON, Pierre de, *Cliniades Niuernius*, Paris, D. du Pré, 1570.
- , *Martigius*, Paris, D. du Pré, 1570.
- LURBE, Gabriel de, *De illustribus Aquitaniae uiris [...] libellus*, Bordeaux, S. Millanges, 1591.
- MAGE DE FIEFMELIN, André, *Les Œuvres*, éd. J. Goeury, Paris, H. Champion, 2015.
- MALVYN, Geoffroy de, *Gallia gemens. De prisca Francorum origine eorumque rebus gestis, a Faramundo usque ad initia Regni Caroli IX. semper Augusti, breuis et succincta, inque libros tres digesta descriptio*, Bordeaux, V^{ve} F. Morpain, 1563.
- MARCIS, Maurice de, *Epigrammata*, Bordeaux, F. Morpain, 1563.
- MONIER, Martial, *Epigrammata, elegiae et odae*, Bordeaux, S. Millanges, 1573.
- MURET, Marc-Antoine, *Juuenilia*, éd. et trad. V. Leroux, Genève, Droz, 2009.
- NESMOND, André de, *Remonstrances, ouvertures de Palais et arrestz prononcez en robes rouges*, Poitiers, A. Mesnier, 1617.
- PONTAYMERI, Alexandre de, *La Cité du Montelimar*, s.l.n.n., 1591.
- RONCARD, Pierre de, *Œuvres complètes*, éd. P. Laumonier, R. Lebègue et I. Silver, Paris, STFM, 1914-1975.
- ROUGEART, Jucquel, *Œuvres complètes*, éd. C. Magnien-Simonin, Genève, Droz, 1988.
- SCALIGER, Joseph-Juste, *Opuscula varia*, Paris, J. Drouart, 1610.
- Scaligeriana, ed. 2^{da}*, Leyde, C. Driehuisen, 1668.
- Statuts et règlements de l'ancienne université de Bordeaux*, éd. H. Barckhausen, Libourne, G. Bouchon, 1886.
- THOMAS, Martin, *Cantique au Roy Charles IX*, Bordeaux, V^{ve} F. Morpain, 1565.
- THOU, Jacques-Auguste de, *Historiarum sui temporis tomus primus [-septimus]*, Londres, S. Buckley, 1733 ; *Histoire universelle*, Londres [pour Paris], 1734.
- I. Aug. Thuani uita [La vie de Jacques-Auguste de Thou]*, éd. et trad. A. Teissier-Esminger, Paris, H. Champion, 2007.

SOURCES SECONDAIRES

- ARBOUR, Roméo, *Dictionnaire des femmes libraires en France*, Genève, Droz, 2003.
- ASHER, Ronald E., *National Myths in Renaissance France. Francus, Samothés and the Druids*, Édimbourg, Edinburgh University Press, 1993.

- , « Rois légendaires et nationalisme dans la poésie du XVI^e siècle français », *Culture et politique en France à l'époque de l'humanisme et de la Renaissance*, dir. F. Simone, Turin, Accademia della scienza, 1974, p. 235-248.
- BALSAMO, Jean, « Montaigne, le “sieur de Poifferré” et la comtesse de Guiche », *Montaigne Studies*, 16, 2004, p. 75-91.
- BEAUNE, Colette, *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard, 1985.
- BJAÏ, Denis, *La Franciade sur le métier. Ronsard et la pratique du poème héroïque*, Genève, Droz, 2001.
- , « Ronsard et les “vieux Gaulois” », *Revue des Amis de Ronsard*, 15, 2002, p. 69-83.
- BOSCHERON DES PORTES, Charles-Bon-François, *Histoire du Parlement de Bordeaux*, Bordeaux, C. Lefebvre, 1877 (posth.), 2 t.
- BRAUN, Ludwig, *Ancilla Calliopeae. Ein Repertorium der neulateinischen Epik Frankreichs (1500-1700)*, Leyde, Brill, 2007.
- CHAMPEAUD, Grégory, *Le Parlement de Bordeaux et les paix de religion (1563-1600)*, [Narrosse], Éd. d'Albret, 2008.
- CHAYES, Evelien, « Bibliothèques bordelaises à l'époque de Montaigne », *Revue française d'histoire du livre*, 138, 2017, p. 53-77.
- COCULA, Anne-Marie, « Le Parlement de Bordeaux au milieu du XVI^e siècle », *Étienne de la Boétie, sage révolutionnaire et poète périgourdin*, dir. M. Tetel, Paris, H. Champion, 2004, p. 421-436.
- , « Le Parlement de Bordeaux et les présidiaux de Guyenne : quelques tracasseries de mise en place », *Les officiers « moyens » à l'époque moderne*, dir. M. Cassan, Limoges, PULIM, 1998, p. 247-259.
- COURTEAULT, Paul, *Geoffroy de Malhyn magistrat et humaniste bordelais*, Paris, H. Champion, 1907 [Slatkine repr., 1981].
- , « Poésies latines de Maurice de Marcis », *Bulletin de la société des bibliophiles de Guyenne*, 28, nos 69-70, 1959 (posth.), p. 1-64.
- CROUZET, Denis, *Dieu en ses royaumes. Une histoire des guerres de religion*, Seyssel, Champ Vallon, 2008.
- DESBOIS-IENTILE, Adeline, *Lemaire de Belges, Homère Belgeois*, Paris, Classiques Garnier, 2019.
- DESGRAVES, Louis, *Bibliographie bordelaise*, Baden-Baden, V. Koerner, 1971.
- , *Dictionnaire des imprimeurs, libraires et relieurs de Bordeaux et de la Gironde*, Baden-Baden, V. Koerner, 1995.
- , *Élie Vinet humaniste de Bordeaux*, Genève, Droz, 1977.
- DUBOIS, Claude-Gilbert, *Celtés et Gaulois au XVI^e siècle. Le développement littéraire d'un mythe nationaliste*, Paris, J. Vrin, 1972.
- FORD, Philip, *The Judgment of Palaemon. The Contest between Neo-Latin and Vernacular Poetry in Renaissance France*, Leyde, Brill, 2013.
- GARRIGUES, Véronique, *Adrien de Monluc (1571-1646). D'encre et de sang*, Limoges, PULIM, 2006.
- GAULLIEUR, Ernest, *Histoire du collège de Guyenne*, Paris, Sandoz et Fischbacher, 1874.
- GELIS, François de, *Histoire critique des Jeux floraux (1323-1694)*, Toulouse, É. Privat, 1912.
- JOUANNA, Arlette, « La quête des origines dans l'historiographie française de la fin du XV^e siècle et du début du XVI^e », *La France de la fin du XV^e siècle. Renouveau et apogée*, dir. B. Chevalier et P. Contamine, Paris, Éd. du CNRS, 1985, p. 301-311.
- JUNG, Marc-René, *Hercule dans la littérature française du XVI^e siècle*, Genève, Droz, 1966.
- LA VILLE DE MIRMONT, Henri, « Deux hommages à la mémoire d'Élie Vinet », *À la mémoire du Saintongeais Élie Vinet. Fête du 400^e anniversaire de sa naissance*, dir. G. Chevrou, Barbezieux, É. Venthenat, 1910.
- MAGNIEN, Catherine, « Un Bordelais convaincu : le procureur syndic Gabriel de Lurbe », *Provinciales [Mélanges Anne-Marie Cocula]*, dir. J. Mondot et P. Loupès, Pessac, PU de Bordeaux, 2009, 2, p. 857-867.
- MARBOUTIN, Jean-Raoul, « Un Agenais ami de Ronsard : Jean Dutreuilh de Belot », *Revue de l'Agenais*, 39, 1912, p. 93-110.
- McFARLANE, Ian D., « La poésie néo-latine à l'époque des guerres de religion », *Culture et politique en France à l'époque de l'humanisme et de la Renaissance*, dir. F. Simone, Turin, Accademia della scienza, 1974, p. 387-411.
- MELDE, Daniel, « Français ou latin ? La langue de la poésie épique en France (1500-1700) », *Le Français préclassique*, 23, 2021, p. 69-83.
- MENAGER, Daniel, « Ronsard et la France héroïque », *L'imaginaire de la nation (1792-1992)*, dir. C.-G. Dubois, Talence, PU de Bordeaux, 1991, p. 253-262.
- MOUFLARD, Marie-Madeleine, *Robert Garnier (1545-1590)*, La Ferté-Bernard, R. Bellanger, puis La Roche-sur-Yon, Impr. centrale de l'Ouest, 1961-1964, 3 vol.
- SAULNIER, Verdun-Louis, « Étienne Gasteuil, apologiste de Robert Garnier », *Bulletin du bibliophile*, 1959, p. 105-113.
- , « Un ami inconnu de Robert Garnier : le poète Étienne Gasteuil », *Revue universitaire*, 61, 1952, p. 88-94.

- THURN, Nikolaus, *Neulatein und Volkssprachen. Beispiele für die Rezeption neusprachlicher Literatur durch die lateinische Dichtung Europas im 15.–16. Jahrhundert*, Munich, W. Fink, 2012.
- VAILLANCOURT, Pierre-Louis, *Les entrées solennelles pendant le règne de Charles IX*, Ottawa, Legas, 2007.
- VINDRY, Fleury, *Les Parlementaires français au XVI^e siècle*, 2, 1, Parlement de Bordeaux, Paris, H. Champion, 1910.
- WAWRZYNIAK, Natalia, *Lamentation et polémique au temps des guerres de religion*, Paris, Classiques Garnier, 2017.